

Des sages-femmes territoriales aux petits soins



qu'entre leurs patientes et elles se créent « des liens de confiance, une sorte d'intimité favorisée par les rencontres à domicile qui nous permettent aussi de voir comment améliorer la situation » raconte Michèle Russin. Josette Virey parle, elle, de « liens très forts » : « Nous vivons une relation profondément humaine et riche d'échanges, que ce soit à domicile ou en consultation en centre de planification. »

Conseil Général de l'Yonne, PMI,
1, rue de l'Étang Saint-Vigile,
89000 Auxerre.
Tél. : 03 86 72 88 55

Elles sont sept dans le département. Leur rôle : accompagner les futures mamans rencontrant, au cours de leur grossesse, des problèmes médicaux, familiaux ou sociaux.

Majoritairement elles évoluent à l'hôpital, ou en tant que libérales, mais elles peuvent aussi être territoriales. Le Conseil Général compte sept sages-femmes (six équivalents temps plein) parmi ses agents, qui proposent un suivi médical à domicile, des conseils et un accompagnement aux futures mamans vivant une grossesse difficile.

Josette Virey est sage-femme territoriale dans l'Yonne depuis janvier 1984 et manifeste toujours le même enthousiasme : « La façon d'exercer notre métier au Conseil Général est suffisamment diversifiée pour que l'on puisse y rester un quart de siècle ! C'est aussi parce que dans l'Yonne on nous permet de travailler en exploitant nos capacités personnelles. » Elle a intégré la PMI (Protection maternelle infantile) après avoir pratiqué en milieu hospitalier, afin de couvrir « la globalité du suivi de la future maman ; si la partie médicale est importante, l'aspect humain l'est aussi et à la PMI nous prenons le temps d'accompagner les mamans que

leur situation de grossesse rend fragiles ». Josette Virey exerce à l'Unité territoriale de solidarité du Jovinien-Migennois. Elle a choisi de développer plus particulièrement quatre types d'activités : les informations auprès des adolescents en milieu scolaire, les rencontres des jeunes en centre de planification, les suivis de grossesse et la préparation à la naissance (sophro-relaxation).



Expérience en cours dans le sud de l'Yonne

Brigitte Piffoux, sage-femme de PMI, a été mise à disposition du Réseau périnatal du sud de l'Yonne dont elle assume la fonction de coordonnatrice : « Le réseau a pour objectif d'améliorer la prise en charge globale des femmes enceintes des sept cantons concernés (Avallon, Vézelay, Coulanges-sur-Yonne, Vermenton, Guyon, l'Isle-sur-Serein, Quarré-les-Tombes) grâce à un travail de partenariat entre les professionnels des domaines médicaux, psychologiques et sociaux du secteur, et les usagers. Il s'agit d'un projet unique dans l'Yonne, dans une zone de ruralité où la précarité est plus marquée et où une réelle difficulté d'accès aux soins existe depuis la fermeture de la maternité d'Avallon en 2002. » Parmi les outils mis en place : un carnet de suivi de grossesse décrivant le circuit de prise en charge des femmes enceintes, des formations médicales à partir des souhaits des professionnels, un secrétariat pouvant leur fournir des réponses aux problèmes rencontrés...

Une politique d'aide à la naissance

« Les sages-femmes territoriales ont un profil particulier d'exercice car elles ont une activité axée sur la prévention, explique le Dr Eva Saute-Guillaume, sous-directrice de la PMI. Elles ne pratiquent jamais d'accouchement. En outre, sauf problème de mobilité des personnes, elles ne sont pas dans le suivi de grossesse ordinaire, pour lequel existe tout le réseau des médecins généralistes ou spécialistes, libéraux ou hospitaliers, et les sages-femmes ».

Dans l'Yonne, la politique d'aide à la naissance mise en place permet, si besoin, de financer des prestations d'aide-ménagère ou de technicienne d'intervention sociale et familiale à domicile pour soutenir une future maman en difficulté. « Une aide qui peut se prolonger après la naissance, lorsque les suites de couche se révèlent difficiles, ou en cas de naissances multiples (« plan cigogne ») » explique le Dr Eva Saute-Guillaume.

Les sages-femmes territoriales prêtent également leur concours au fonctionnement des centres de planification, participent avec des conseillères conjugales à des informations auprès des jeunes en milieu scolaire (sexualité, grossesse, contraception, maladies sexuelle-

ment transmissibles). Une activité qui vise à prévenir les situations de grossesse précoces chez les très jeunes filles.

Pour toutes les Icaunaises

Qui bénéficie de cet accompagnement offert par le Département ? « La PMI est réceptrice des déclarations de grossesse et adresse à chaque femme enceinte les coordonnées de toute l'équipe qui pourra au besoin l'accompagner durant sa grossesse et après l'accouchement. Nous proposons également nos services aux femmes ayant rencontré des difficultés de santé durant des grossesses antérieures. Enfin nous pouvons être prévenus par nos partenaires qu'une patiente aura besoin d'un accompagnement, pour des motifs médicaux ou sociaux. »

Michèle Russin exerce dans le nord du département. Sa spécificité : proposer un suivi (consultations prénatales au centre de planification de Sens, bilans sanguins pris en charge par le Conseil Général et au besoin intervention de praticiens) aux femmes en situation de précarité, « afin que des carences financières ne les empêchent pas de bénéficier du même suivi de grossesse que les autres femmes ». Toutes les sages-femmes territoriales s'accordent à reconnaître

315 femmes accompagnées en 2006

Sept sages-femmes territoriales se partagent le département de l'Yonne : Michèle Russin (Sénonais), Josette Virey (Jovinien-Migennois), Fabienne Rigaux (Auxerrois), Huguette Barthe (Auxerrois et Puisaye-Forterre), Christine Fillon (Auxerrois et Tonnerrois), Marie-Luce Heissat (Avallonnais). Brigitte Piffoux est quant à elle mise à la disposition du Réseau périnatal du sud de l'Yonne (voir encadré).

En 2006, les sages-femmes territoriales ont accompagné 315 femmes durant leur grossesse et pratiqué 1 790 visites à domicile et 1 692 consultations en centres de planification.

Mise en place d'un entretien prénatal précoce

L'entretien prénatal précoce ou entretien du 4^e mois de grossesse, a été instauré par la loi du 5 mars 2007 et sera proposé à toutes les femmes enceintes. Il peut être réalisé par une sage-femme ou un médecin intervenant dans le champ prénatal en secteur hospitalier, libéral ou PMI, et doit balayer tous les champs de la grossesse : problèmes de santé, d'addiction, psychologiques, familiaux, sociaux...

« Nous menons une réflexion autour de cette nouvelle prestation qui va impacter fortement notre activité puisque nous serons l'un de ses acteurs principaux, explique le Dr Eva Saute-Guillaume. Cela demande une coordination de tous les intervenants, c'est pourquoi nous commençons à parler d'activité en réseau. » Cet entretien monte en charge progressivement dans l'ensemble du département.